

PROSPECTUS COMPLET

CAPITAL PRUDENCE

ISIN Part P : FR0010823666

ISIN Part I : FR0010356717

Le prospectus complet est l'assemblage des 3 documents suivants :

- **Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI)**

Le DICI, document d'informations clés pour l'investisseur, est un document pré-contractuel qui fournit en une page A4 recto/verso les principales informations aux investisseurs de cet OPC afin de les aider à comprendre en quoi consiste l'investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés.

Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non. Ce document fait l'objet d'une mise à jour annuelle.

- **Prospectus**

Le prospectus informe l'investisseur de manière plus détaillée que le DICI sur la nature du produit mais surtout sur les règles d'investissement et de fonctionnement de l'OPC. Ce document fixe le cadre dans lequel la société de gestion s'engage à gérer l'OPCVM et les règles d'administration et de fonctionnement de celui-ci.

- **Règlement**

Le règlement expose l'ensemble des règles applicables à la gestion administrative de l'OPC : émission et rachat des parts, modalités d'affectation des revenus, fonctionnement, fusion, liquidation, contestations.

OBJECTIF

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

PRODUIT

Nom du produit : Capital Prudence - Part P (FR0010823666)

Nom de l'initiateur du PRIIP : APICIL Asset Management, société de gestion (« SGP ») appartenant au groupe APICIL

Code ISIN : PART FR0010823666

Site Internet de l'initiateur du PRIIP : www.apicil-asset-management.com

APPELEZ LE : +33 (0)1 55 31 24 00 pour de plus amples informations sur ce produit.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de APICIL Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

APICIL Asset Management est agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro GP 98-38 et réglementée par l'AMF.

Ce Produit est autorisé à la distribution en France.

DATE DE PRODUCTION DU DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS : 02/10/2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?**TYPE**

Ce produit est un fonds d'investissement alternatif (FIA). Il est constitué sous la forme d'un fonds commun de placement (FCP) et soumis aux dispositions de la directive AIFM 2011/61/UE modifiée.

DURÉE

Ce produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans.

OBJECTIFS

Classification AMF : Obligations et titres de créance internationaux.

Indicateur de référence : Bloomberg Euro Corporate Bond Index 1-3 (I02134EU)+50bps.

Objectifs de gestion : Le FCP a pour objectif d'obtenir, sur la durée de placement recommandée de 18 mois, une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de son indicateur de référence, l'indice Bloomberg Euro Corporate Bond Index 1-3 (I02134EU) +50bps (coupons nets réinvestis).

Stratégie d'investissement :

La stratégie d'investissement repose sur une approche combinant analyse extra-financière et analyse financière dans l'évaluation et la sélection des titres. L'OPC est géré activement.

La stratégie d'investissement du Fonds consiste à gérer de manière discrétionnaire un portefeuille de titres de créances émis par des émetteurs privés ou publics. La répartition entre dette publique et dette privée est discrétionnaire.

L'univers d'investissement est composé des émetteurs composant les indices Bloomberg Euro Corporate Bond Index 1-3 (I02134EU) hors titres perpétuels et Bloomberg Euro HY Corp 1-3 Years (I33473EU) hors émetteurs ayant une notation de crédit composite inférieure à BB- et hors titres perpétuels.

Au moins 70% des actifs net du FCP seront investis dans des instruments du marché monétaire et des titres de créance bénéficiant d'une notation « Investment grade ». La part restante, à savoir 30% maximum de l'actif net sera investie dans des instruments du marché monétaire et des titres de créance dits « spéculatif » (aussi appelé High Yield). Il est néanmoins précisé que le FCP n'achètera pas de titres de créances bénéficiant au moment de l'acquisition d'une notation inférieure à BB- selon la notation interne. La sensibilité aux taux d'intérêt du FCP sera comprise entre 0 et 3.

La stratégie ne se limitera pas à du portage d'obligations, la société de gestion pourra procéder à des arbitrages, en cas de nouvelles opportunités de marché ou en cas d'identification d'une augmentation du risque de défaut d'un des émetteurs en portefeuille.

Dans la limite de 100 % de son actif net, le Fonds pourra avoir recours aux contrats financiers négociés sur des marchés réglementés et organisés (futures listés, options listées). La trésorerie sera gérée via des OPC de type monétaire standard et monétaire court terme.

Processus extra-financier : L'objectif de gestion extra-financier est de sélectionner des émetteurs selon leurs caractéristiques E, S et G selon une analyse extra-financière reposant sur 3 piliers : exclusion normative, exclusions sectorielles et évaluation de la performance extra-financière via la notation des émetteurs. La politique d'exclusion ainsi que la notation ESG des émetteurs doivent permettre de réduire à minima de 20% l'univers d'investissement initial, selon une approche Best In Universe. L'approche Best In Universe exclue des investissements du fonds les sociétés les moins performantes sur les critères extra-financiers présentes dans l'univers d'investissement initial. Le processus de sélection des titres suit les 3 piliers de l'analyse : les exclusions normatives (respect des conventions internationales sur les armes controversées, les principes de l'UN Global Compact et sur le niveau de controverse des émetteurs), les exclusions sectorielles (critères d'exclusion pour les sociétés liées aux secteurs du divertissement pour adultes, tabac, jeux d'argent, charbon et énergies non conventionnelles). Enfin, les entreprises sont évaluées selon la méthodologie de MSCI ESG Ratings. Cette notation associant risques et opportunités ESG repose sur la définition d'Enjeux ESG Matériels (définis et pondérés par industries, parmi une liste de 35 enjeux). Pour chaque enjeu défini, calcul d'une note à partir de l'exposition de l'entreprise au risque ou à l'opportunité et sa capacité à gérer cette exposition. Les controverses sont prises en compte dans la notation. Les principales limites méthodologiques de la stratégie extra-financière de l'OPC sont : absence de données ou données incomplètes, quantité et qualité des données, identification des informations et des facteurs pertinents. Par conséquent, il existe un risque que la société de gestion évalue incorrectement un titre ou un émetteur.

Affectation du résultat : Capitalisation (résultat net et plus-values).

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank.

Le prospectus complet et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet : www.apicil-asset-management.com. Ces documents ainsi que la valeur liquidative peuvent être adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : APICIL Asset Management - 20 rue de la Baume - 75008 Paris (Adresse courriel : am_distribution@apicil-am.com). Ces documents sont disponibles en français. Les détails de la politique de rémunération actualisée sont

disponibles sur le site internet www.apicil-asset-management.com ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Remboursement des parts : Chaque jour de bourse ouvré (J) à Paris (à l'exception des jours fériés légaux en France avant 12h00. Les règlements/livraisons sont effectués en J+2 ouvrés.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

Ce produit est conçu pour des investisseurs ayant des connaissances ou une expérience de base sur les marchés des capitaux et taux. L'investisseur doit avoir un horizon de placement d'au moins 18 mois et accepter de supporter une perte totale du capital par le biais de cet investissement.

Cas des « US Persons »

Les parts n'ont pas été, ni ne seront, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (ci-après, "l'Act de 1933"), ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain, et les parts ne

pourront pas être directement ou indirectement cédées, offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions), au bénéfice de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après "U.S. Person", tel que ce terme est défini par la réglementation américaine "Regulation S" dans le cadre de l'Act de 1933 adoptée par l'Autorité américaine de régulation des marchés "Securities and Exchange Commission" ou "SEC"), sauf si (i) un enregistrement des parts était effectué ou (ii) une exemption était applicable (avec le consentement préalable de la société de gestion du FCP).

Le FCP n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit sur la durée de placement recommandée, soit 1.5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de ne pas pouvoir résilier facilement votre produit, ou de devoir le résilier à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse.

L'OPC n'est pas garanti en capital. Les risques suivants peuvent ne pas être bien appréhendés par l'indicateur :

Risque d'impact de l'utilisation des techniques financières liées aux instruments financiers à terme : L'utilisation des instruments financiers à terme peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

Risque de crédit : Le risque de crédit est proportionnel à l'investissement en produits de taux. Il représente le risque éventuel de défaut d'un émetteur ou de dégradation de la signature d'un émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc engendrera une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, (selon le cas) mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur/ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période d'investissement recommandée : 1.5 ans Exemple d'investissement : 10 000 € Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 1.5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 230 €	9 460 €
	Rendement annuel moyen	-7,67 %	-3,64 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 450 €	9 470 €
	Rendement annuel moyen	-5,46 %	-3,55 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 060 €	10 070 €
	Rendement annuel moyen	0,60 %	0,49 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 360 €	10 380 €
	Rendement annuel moyen	3,58 %	2,51 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, (selon le cas) mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur/ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre : 03/2021 et 09/2022.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre : 07/2020 et 01/2022.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre : 03/2020 et 09/2021.

QUE SE PASSE-T-IL SI APICIL ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est constitué comme une entité distincte de la Société de Gestion. En cas de défaillance de la Société de Gestion, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (Montants exprimés en €)

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit, le cas échéant. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé que 10 000 € sont investis, qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%) et que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 1.5 ans
Coût total	117,61 €	178,24 €
Incidence des coûts annuels*	1,18 % chaque année	1,18 % chaque année

*L'incidence des coûts annuels montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, dans le cas du scénario intermédiaire, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,67 % avant déduction des coûts et de 0,49 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0,00 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0,00 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,16 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	115,50 €
Coûts de transaction	0,02 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	2,10 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. Une commission de surperformance est appliquée et s'élève à 15% TTC maximum de la différence si elle est positive entre la performance du fonds et celle de l'indicateur de référence +50bps. Le fonds prélèvera des commissions de surperformance même si la performance est négative.	0,01 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE?

La durée minimum de placement recommandée est de 18 mois et s'explique par une exposition prépondérante au marché monétaire et dans une moindre mesure au marché d'actions.

L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans la rubrique « informations pratiques » de la partie « En quoi consiste ce produit ? ». Une sortie avant la période d'investissement recommandée pourrait avoir un impact sur la performance attendue.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé ce produit. Il peut également s'adresser à APICIL Asset Management via la rubrique « Traitement des réclamations » du site internet accessible à l'adresse suivante www.apicil-asset-management.com ou bien adresser un courrier recommandé avec accusé de réception à APICIL Asset Management, Service Réclamations 20 rue de la Baume CS 10020 75383 Paris Cedex 08.

En cas de désaccord persistant, l'investisseur a la faculté de recourir au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur – Autorité des marchés financiers – 17, place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02 ou via internet : <http://www.amf-france.org> rubrique « Le Médiateur ».

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le Fonds est classé article 8 SFDR, à ce titre il promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance. Vous trouverez toutes les informations utiles relatives à la finance durables (SFDR + taxonomie) dans le prospectus, qui est disponible sur le site www.apicil-asset-management.com.

Le Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 du Parlement Européen et du Conseil sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) établit des règles de transparence et de fourniture d'informations en matière de durabilité. Le FCP promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.

Le règlement européen 2020/852 du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (aussi appelé Règlement « Taxonomie ») a pour objectif d'établir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental. À ce jour ce FCP ne s'engage pas à investir dans une proportion minimale d'investissements dans des activités économiques pouvant être considérées comme durables au sens du Règlement Taxonomie et qui contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique définis par ce dernier. Le pourcentage d'investissements dans des activités économiques pouvant être considérées comme durables au sens du Règlement Taxonomie est donc de 0% des actifs nets du FCP.

De plus amples informations sur la politique ISR sont accessibles dans le prospectus et sur le site internet : www.apicil-asset-management.com.

Le processus ISR ne s'applique pas à la poche monétaire du FCP.

Vous pouvez également obtenir des informations complémentaires en vous adressant à : AM_Distribution@apicil-am.com ou auprès de votre interlocuteur habituel.

La société de gestion ne souhaite pas mettre en place d'outils de gestion de la liquidité tels que des « gates » : en effet, le fonds étant investi dans des actions de grande et moyenne capitalisation boursière, la liquidité du portefeuille est assurée par les marchés financiers, en conditions normales de marché. Toutefois, la société de gestion se réserve la possibilité de mettre un tel mécanisme en place dans le cas où les encours sous gestion de l'OPC deviendraient tels qu'une intervention sur les marchés envisagés pourrait avoir un impact sur la liquidité des actions détenues.

En cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPCVM à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur cet OPCVM.

Les performances passées sur les dix dernières années, ou le cas échéant, les cinq dernières années si le Produit dispose de moins cinq années civiles complètes, sont publiées sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.apicil-asset-management.com/nos-fonds/>.